

SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

Commission Locale de l'Eau

- RAPPORT ANNUEL 2003 -

- ◆ **Les réunions**
- ◆ **Les études**
- ◆ **La communication**
- ◆ **Le budget**

L'arrêté interpréfectoral du 27 janvier 1999 a fixé le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Huisne (SAGE)

La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du SAGE a été constituée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1999 et modifiée par les arrêtés du 6 décembre 1999, du 24 mai 2000, du 24 septembre 2001 et du 17 octobre 2001.

Les réunions

➤ **La Commission Locale de l'Eau**

La commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière à Ceton le 14 avril 2003. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'étude « état des lieux des milieux et des usages et détermination des manques » confiée au groupement Asconit Consultants – BCEOM.
- Présentation du rapport annuel 2002.
- Présentation du plan de communication et mise en place d'un groupe chargé de la communication du SAGE.
- Questions diverses

L'étude d'état des lieux a été validée sous réserve que les observations exprimées en séances soient prises en considération. La validation finale est confiée au Bureau de la CLE.

Le rapport annuel 2002 a été approuvé, ainsi que le plan de communication. Faute de volontaire, le groupe communication n'a pas été mis en place.

➤ **Le bureau de la CLE**

Le bureau de la CLE s'est réuni à trois reprises.

Le 12 février 2003 à Saint-Mars-la-Brière, l'ordre du jour était le suivant :

- Etat des observations reçues sur le rapport d'état initial.
- Présentation et discussion sur les synthèses et la conclusion générale (pré-diagnostic) ainsi que sur l'atlas cartographique d'état initial.
- Enchaînement avec les phases suivantes de l'élaboration du SAGE.
- Questions diverses.

Le 24 juin 2003 à Connerré, l'ordre du jour était le suivant :

- Validation du rapport d'état des lieux.
- Approbation du cahier des charges du diagnostic et des scénarios du SAGE ;
- Analyse des dossiers de réduction des flux de substances polluantes pour les agglomérations de Bellême et du Theil-sur-Huisne
- Questions diverses.

Le 04 décembre 2003 à Connerré, l'ordre du jour était le suivant :

- Lancement de l'étude « Diagnostic global et tendances d'évolution ; Elaboration des scénarios et de la stratégie collective dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Huisne », présentation de la méthodologie de travail.
- Questions diverses.

➤ **Commissions thématiques**

Les trois commissions thématiques se sont réunies pour travailler sur l'étude d'état des lieux le 27 mars 2003 à Condé-sur-Huisne. Le déroulement de cette journée ateliers – débats était le suivant :

- 9H30 : Réunions des commissions thématiques
 - ◆ Lutte contre les inondations : animation BCEOM.
 - ◆ Protection du milieu naturel aquatique : animation Asconit Consultants.
 - ◆ Gestion des ressources en eau potable. Amélioration de la qualité des eaux : animation BCEOM.
 - Tour de table
 - Présentation générale de l'étude et des produits
 - Présentations des conclusions et des manques
 - Présentation du pré-diagnostic territorial
 - Synthèse des contraintes et des atouts relatifs aux thématiques de chaque commission
 - Débats - questions
- 14h00 – 15h30
 - ◆ Synthèse des travaux de la matinée.
 - ◆ Enchaînement avec les prochaines phases du SAGE.
 - ◆ Questions abordées.

Les études

➤ **L'état des lieux des milieux et des usages. Détermination des manques.**

Commencée en juillet 2002, cette étude a été validée sur le principe par la CLE le 14 avril 2003 et de manière définitive le 24 juin 2003 par le Bureau de la CLE. Elle a mis en évidence un certain nombre de manques de connaissances. Ces manques seront levés lors de l'étude portant sur le diagnostic global et les tendances d'évolution.

➤ **La réalisation du diagnostic global et des tendances d'évolution et élaboration des scénarios et de la stratégie collective.**

Le 29 octobre 2003, la commission d'appel d'offre de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne a retenu le groupement IDEA Recherche - Asconit Consultants afin de réaliser l'étude portant sur le diagnostic global, tendances d'évolution et les scénarios et la stratégie collective.

Ce marché est décomposé en deux tranches. Le montant de la prestation retenue est de 99 148,69 € TTC pour la tranche ferme et de 95 775,68 € TTC pour la tranche conditionnelle.

La réalisation du diagnostic global et des tendances d'évolution (tranche ferme) a débuté le 04 décembre 2003 avec la présentation de la méthodologie de travail et du calendrier prévisionnel aux membres du Bureau de la CLE. Elle doit être terminée pour septembre 2004.

Sur la base de l'état des lieux, du pré-diagnostic et d'entretiens individuels avec certains acteurs du SAGE, le diagnostic global sera constitué :

- D'une évaluation de la position des acteurs du bassin versant au regard de l'élaboration du SAGE avec la prise en compte de leur perception des questions liées à l'eau.
- D'une analyse de la compatibilité entre le niveau de satisfaction des usages actuels, l'aptitude des milieux à les satisfaire et le contexte réglementaire.

- D'une analyse socio-économique du territoire qui servira à la construction et à l'évaluation économique des scénarios.

Outre ce diagnostic technico-socio-économique, IDEA Recherche a également en charge l'accompagnement sociologique et participatif, indispensable pour que les résultats de cette étude soient le fruit d'un réel processus de concertation entre l'ensemble des acteurs du bassin.

Asconit Consultants a pour mission de lever les manques identifiés lors de l'état des lieux. Pour cela, des études complémentaires vont être réalisées. Il s'agit de :

- L'identification des secteurs à risque d'érosion.
- L'évaluation du lessivage de l'azote d'origine agricole.
- L'identification des secteurs sensibles à l'eutrophisation.
- L'évaluation du risque inondation au regard de l'évolution de l'occupation des sols.
- L'identification des zones naturelles d'expansion des crues.
- La faisabilité de la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux superficielles.

L'étude des tendances d'évolution sera le résultat du croisement de l'analyse des éléments écologiques et sociologiques prospectifs.

L'élaboration des scénarios et de la stratégie collective (tranche conditionnelle) doit débuter en octobre 2004 et devrait être achevée pour octobre 2005.

La communication

En 2003, un certain nombre d'actions de sensibilisation et de communication a été mené.

- Un nouveau numéro de La Lettre du SAGE a été édité et diffusé auprès :
 - Des membres de la CLE ;
 - Des membres des commissions thématiques ;
 - Des membres de l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Huisne ;
 - Des 187 communes du bassin versant de l'Huisne ;
 - Des partenaires financiers et techniques.

Ce n°4, daté de juillet 2003, a été tiré à 3 000 exemplaires. Il a été diffusé auprès des membres de la CLE, du Bureau de la CLE, des trois commissions thématiques, de l'ensemble des communes du périmètre du SAGE, ainsi qu'aux personnes ayant contribué à l'étude d'état des lieux.

La maquette et la rédaction sont assurées par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne.

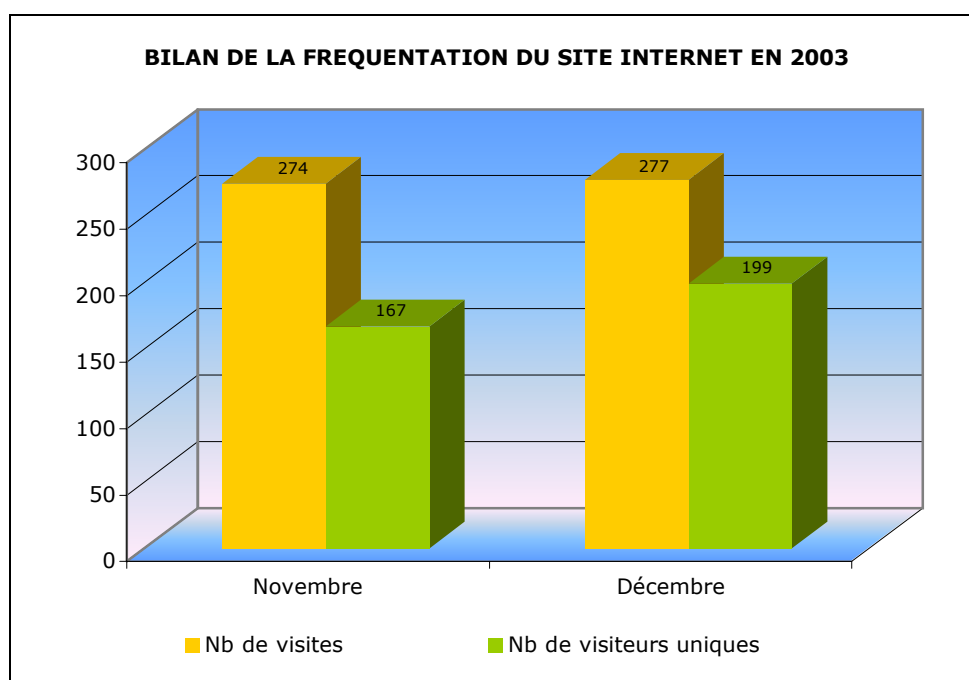
La reprographie est réalisée par l'Imprimerie départementale de l'Orne.

- Exposition relative au SAGE et à l'étude d'état des lieux lors de la fête de la randonnée et de la rivière à la Maison de l'eau (Arche de la Nature – Le Mans, 25 mai 2003).
- Réalisation d'un poster (60X80) sur le SAGE et ses enjeux.
- Intervention auprès du milieu scolaire (Lycée agricole de Sées, Université du Maine)
- Parution d'articles dans la presse locale et l'Orne magazine.

- Mise en place d'un site Internet entièrement dédié au SAGE du bassin de l'Huisne : <http://www.sagehuisne.org>. Ce site a été mis en ligne en novembre 2003.

L'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne a travaillé à la refonte de l'ancien site (plan et contenu du site) et s'est chargée de l'achat du nom de domaine et de l'hébergement auprès de la société OVH.

Le référencement et la création proprement dite du site (esthétique, ergonomie, outil de mise à jour autonome via un module d'administration) ont été confiés à Adlec Conseil.



NB : La différence entre *Nb de visites* et *Nb de visiteurs uniques* s'explique par le fait qu'une même personne (identifiée par l'adresse IP de son ordinateur) peut consulter plusieurs fois le site au cours d'une période définie.

Le budget

Par délibérations successives des Conseils Généraux de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe (fin de l'année 2000) a été créée l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne. Cette dernière assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE.

Les partenaires financiers de l'Institution du Bassin de l'Huisne sont les suivants :

- Le Conseil Général de l'Orne.
- Le Conseil Général de la Sarthe.
- Le Conseil Général d'Eure-et-Loir.
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie.
- Le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- La DIREN de Basse-Normandie.

Financement de l'animation(fonctionnement/investissement) :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)
- Région des Pays-de-la-Loire (8% - plafond de 53.400 € soit 4.272 €)
- Région de Basse-Normandie (Aide forfaitaire dans le cadre du programme Emplois Verts)
- Conseil Général de l'Orne (40% du restant)
- Conseil Général de la Sarthe (40% du restant)
- Conseil Général d'Eure-et-Loir (20% du restant)

Financement des études :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)
- Etat / D.I.R.E.N. (18%)
- Région des Pays-de-la-Loire (4%)
- Région de Basse-Normandie (8%)
- Conseil Général de l'Orne (8%)
- Conseil Général de la Sarthe (8%)
- Conseil Général d'Eure et Loir (4%)

- Les dépenses d'**investissement** pour l'année 2003 s'élèvent à **7 966 €**.
- Les dépenses de **fonctionnement** pour l'année 2003 s'élèvent à **126 311,42 €**, dont :
 - Etude : 57 760,66 €
 - Communication : 1 719,66 €
 - Fonctionnement général : 66 831,10 €
- Les recettes de fonctionnement pour l'année 2003 s'élèvent à **145 115,88 €**, dont :
 - Etude : 52 781,79 €
 - Fonctionnement : 92 334,09 €

Adopté en réunion plénière le 17 mars 2004 :



Jean-Pierre GERONDEAU

Président de la Commission Locale de l'Eau